







N° 02/2017

Champsecrétoises et Champsecrétois,

Déjà trois années se sont écoulées depuis qu'une majorité de champsecrétoises et champsecrétois nous a confié la responsabilité de la gestion de la commune.

Le mi-mandat vient de sonner et il me parait judicieux de faire le bilan de l'action de l'équipe de la majorité municipale et d'évoquer les projets en cours et ceux pour le début de 2018...

Nous venons d'inaugurer des travaux importants d'aménagement de notre commune, lotissement, arrêt de cars, entrée de l'école, cimetière et douve...

La fusion au premier janvier des CdC du Domfrontais et de Tinchebray a entrainé une nouvelle organisation qui impacte la commune par la prise de la compétence culture Médiathèque et le transfert à la CdC des compétences scolaire, assainissement et eau.

Malgré les complications administratives qui ont ralenti la mise en œuvre de nos actions et la baisse régulière des dotations de l'Etat qui ne vont malheureusement pas s'arrêter, puisqu'après les 11 milliards retirés des dotations des collectivités sous la présidence de Monsieur HOLLANDE, voici que le Président MACRON nous annonce une diminution de nos dotations de 13 milliards pour les prochaines années de son mandat...

Comme il faut balayer les escaliers en partant du haut... Les plus fortes économies indispensables sont à faire au niveau de l'Etat, dont le train de vie est inadmissible par ces temps de crise.

Néanmoins, nous avons tenu parole sur l'application du programme que nous avions soumis à vos suffrages, lors des élections de 2014, en particulier sur le <u>maintien de la part communale des impôts locaux</u>, espérons que les chamboulements annoncés par le gouvernement nous permettrons de poursuivre dans cette direction tout en continuant d'améliorer l'organisation de la commune.

Voici les grandes lignes de nos réalisations prioritaires :

Une part importante de nos quatre derniers budgets a été consacrée à <u>l'entretien et la remise en état des voiries</u> revêtues ou non, aux quatre coins de la commune.

<u>L'entretien des biens communaux</u>, salle des fêtes, groupe scolaire, agence postale communale, station d'épuration, église, chapelles et calvaires.

<u>La viabilisation du lotissement l'Orée des Andaines et l'aménagement de 14 lots</u> destinés à des constructions individuelles, tout en réservant 3000 m² pour de l'habitat regroupé et de plein pied, plus spécialement adapté aux personnes âgées.

<u>L'aménagement d'un nouvel arrêt de bus</u> pour la desserte du groupe scolaire avec le changement de l'entrée principale des écoles diminuant le risque d'accident de l'ancienne entrée ou les véhicules étaient obligés de faire des manœuvres risquées pour les enfants.

<u>La mise en place de la Participation Citoyenne</u>, qui contribue à la sécurisation de l'ensemble du territoire de la commune.

<u>L'amélioration de la réception d'Internet pour 126 foyers</u> par l'installation d'un sous répartiteur à la Pesnière <u>La mise en place de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.</u>

La santé financière de la commune est maintenue à un bon niveau, ce qui nous permettra d'achever notre plan d'investissement 2017 et d'envisager sereinement celui de 2018...

L'aménagement de l'Espace Abbé LAFONTAINE aux normes handicap par de l'enrobé à chaud, du secteur de la Fontaine Guérin, démontage et remontage d'une partie du mur d'enceinte du cimetière présentant des risques d'écroulement, l'agrandissement du parking du cimetière avec réaménagement de la zone des containers poubelles, effacement des réseaux électriques et téléphone à l'Ecluse et dans le haut du bourg, remplacement de 14 candélabres avec des lampes leds plus économes et performantes, acquisition de biens sans maître ou en déshérences,.

Les projets d'améliorations de notre commune ne manquent pas et c'est dans le souci de cohérence qui anime l'équipe de la majorité municipale que nous exprimons notre volontarisme pour faire évoluer positivement notre belle commune.

Les critiques venant de l'opposition, toujours à l'affut d'une possibilité de freiner nos décisions, ne m'impressionnent aucunement et bien au contraire, ce comportement négatif stimule mon action quotidienne en consacrant un maximum de mon temps à animer l'équipe municipale et à mettre en œuvre les projets validés par la municipalité et délibérés par le conseil municipal.

Bonne fin d'année à tous

Gérard DESGRIPPES Maire de Champsecret Président du SIVOS Vice-président de Domfront-Tinchebray INTERCO chargé du tourisme

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 17 janvier 2017

Appel des conseillers: M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard,

Mme LEVEILLE Francine, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaëtan, M.MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER, M.LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle

Absents excusés: M.DUVAL Thierry donne pouvoir M. Gérard DESGRIPPES, M. MAZZAROLO Dominique donne pouvoir à Mme LEVEILLÉ

Secrétaire de Séance: Monsieur Claude GANDON

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 14 Décembre 2016.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016, à la majorité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour, la délibération suivante dont la décision est intervenue après l'envoi et l'affichage de l'Ordre du jour :

- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

#### **Modification des statuts du SMICO**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Champsecret est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les Communes Nouvelles de : Chailloué, Domfront en Poiraie, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge, ainsi que la commune de Tourgéville ont sollicité leur adhésion au SMICO, ET que les communes de : Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 5 novembre 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités.

A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux adhésions des communes nouvelles et au retrait des communes ainsi qu'elles sont mentionnées ci-dessous.

- charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.
- charge enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 15 - CONTRE:0 - ABSTENTION:0

#### Régularisation de transfert et création de poste employé médiathèque

VU le code général des collectivités territoriales, considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de responsable de la médiathèque que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint territorial du patrimoine

Monsieur Le Maire propose:

#### Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 01.01.2017, dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine. Le grade retenu est celui d'adjoint territorial du patrimoine accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes : gestion de la médiathèque communale. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade d'adjoint territorial du patrimoine.

#### Article 2: temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 17h30 hebdomadaire.

#### Article 3: crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

#### Article 4: exécution.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de la création du poste d'adjoint territorial du patrimoine.

#### NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 15 - CONTRE:0 - ABSTENTION:0

#### Indemnité d'administration et de technicité

Compte tenu de la création du poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 01 janvier 2017 à temps non complet, Monsieur Le Maire propose d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité, coefficient 2.88, accordée à cet agent en tant qu'adjoint territorial du patrimoine sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde à l'agent ayant le grade d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet, l'indemnité d'administration et de technicité, coefficient 2.88, à compter du 01 janvier 2017.

#### NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 15 - CONTRE:0 - ABSTENTION:0

#### Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 01/01/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01.01.2017

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
- Adjoint administratif territorial	1 poste à 13 h
- Adjoint administratif territorial (Contractuel)	1 poste à 35h
- Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h
-Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 29h25
- Adjoint technique territorial	1 poste à 35h
- Adjoint territorial du patri- moine	1 poste de 17h30

<sup>-</sup> autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 15 - CONTRE:0 - ABSTENTION:0

#### Fixation des tarifs au m<sup>2</sup> des parcelles du lotissement

Un lotissement est un investissement structurant, dont la notion de « rentabilité » est relative.

Le but essentiel est de participer à la redynamisation du bourg et des commerces.

Le résultat se juge dans le temps, impôts, enfants inscrits au groupe scolaire ...

Après différentes comparaisons entre les prix pratiqués aux alentours et compte tenu du niveau des prestations proposées dans notre lotissement bocager;

Monsieur Le Maire propose de fixer le prix du m² à 22€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 22 HT:

NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 12 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 3

#### Dénomination des rues et places publiques

Monsieur Le Maire propose la dénomination des rue et places publiques suivantes :

- Nom du lotissement : L'Orée des Andaines
- Zone de la douve : Square Daniel BRICHARD Maire de 1977 à 1985
- Arrêt de bus et parking: Place Roland COUSIN Maire de 1965 à 1970
- Rue principale du lotissement : Rue Henri LEVEILLÉ Maire de 1945 à 1965
- Place centrale du lotissement : Place Josselin LE VERRIER Seigneur de Champsecret de 1577 à 1590
- Rue de la Renardière : Rue Camille CORBIERE Maire de 1970 à 1977
- Entre l'église et les commerces : Espace Abbé LAFONTAINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité valide les noms attribués à l'ensemble des rues et places publiques.

NOMBRE DE VOTANTS: 15 - POUR: 13 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 2

#### 5/ Informations diverses

#### Communication de l'opposition :

Nous déplorons le refus de M le Maire de Champsecret de communiquer les documents préparatoires à la réunion du conseil municipal du Mercredi 14 Décembre (statuts de la CDC)

Nous lui rappelons l'obligation qui lui est faite de présenter les documents nécessaires à un éclairage des débats.

L'article L. 2121-13 du code général des collectivités stipule " Tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération"

#### **6/Questions diverses**

Le dernier recensement effectué sur la commune de Champsecret en début d'année 2016, fait connaître un nombre d'habitants en dessous de 1000 (population municipale: 968)

Comptez-vous proposer une révision de votre indemnité, l'indemnité des maires de communes de moins de 1000 habitants étant prévu à 1178,46 euros par mois?

Nous rappelons que la loi vous autorise à baisser le montant d'une indemnité prévue pour les maires de communes de plus de 1000 habitants (ce qu'ont fait des maires de communes voisines à Champsecret)

<u>Réponse de Monsieur Le Maire</u>: Les questions de l'opposition étant arrivées tardivement, je donnerai les réponses après analyse, lors du prochain conseil. Par contre je précise que la population totale donnée par l'INSEE est de 990. L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 11 Avril 2017

Appel des conseillers: M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaëtan, M.MALHERBE Michel, Mme MAU-CLAIR-BOUTTIER, M.LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle Absents excusés: Mme BOHERE Céline donne pouvoir M.DESGRIPPES Gérard, M. MAZZAROLO Dominique donne pouvoir à Mme LEVEILLÉ Francine, M.DUVAL Thierry donne pouvoir à Mme DENIS Martine

#### Secrétaire de Séance: Monsieur Gaëtan RICHARD

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 17 janvier 2017.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2017, à la majorité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour, les délibérations suivantes dont la décision est intervenue après l'envoi et l'affichage de l'Ordre du jour :

- Création de poste
- Adhésion au Syndicat de la Voie Verte
- Commercialisation des parcelles du lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

#### REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de la redevance.

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

#### Il propose au Conseil:

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30,75 applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**ADOPTE** à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

#### CONVENTION AUTORISATION TRAVAUX SUR LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation sur le domaine public départemental routier de la pose de glissières métalliques avec parement bois et extrémités enterrées, le long de la RD 208, il convient de conclure une convention entre le département et la commune pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- De donner son accord pour la conclusion d'une convention entre le Département et la Commune permettant la pose de glissière de sécurité sur la RD 208 par la commune de Champsecret
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous autres documents liés à ce dossier.

#### TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX: VALIDATION AVANT PROJET TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier d'effacement de réseaux a été inscrit au programme du Territoire d'énergie Orne pour CHAMPSECRET « Le Bourg » sur un linéaire d'environ 230 ml.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

- Réseau électrique : 83 101.92 € TTC (prise en charge en totalité par le Te 61)
- Génie civil de télécommunication : 20 454.61€ TTC (participation communale : 20 454.61€)
- Génie civil d'éclairage public : 10 321.12 € TTC (participation communale après récupération TVA : 8 600.94 €)
- Investissements éclairage Public : 24 164.92 € TTC (participation communale après récupération TVA : 20 137.43 €)

Après en avoir délibérer, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver cet avant-projet sommaire ;
- de s'engager à effacer les réseaux Téléphoniques, éclairage public et privé sur l'emprise du dossier
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

#### NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Suite à l'extension de FLERS AGGLO, au 1 er janvier 2017, il a été procédé à la dissolution du SIAEP de Messei et de ce fait, la commune de Champsecret exerce maintenant directement la compétence en eau potable. Le SIAEP de Messei était membre du Syndicat Départemental de l'eau de l'Orne.

La représentation des collectivités au sein du Syndicat départemental de l'eau est fonction du nombre d'habitant desservis. La commune de Champsecret comptant moins de 1 000 habitants, elle sera représenté au sein du Comité Syndical du Syndicat Départemental de l'eau par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur Le Maire propose comme représentants :

Délégué titulaire: Gérard DESGRIPPESDélégué suppléant: Gérard FOURRÉ

Accord du conseil à l'unanimité

#### VENTE DE TERRAIN DE LA DOURIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur Frangeul Moïse souhaitant acquérir sous réserve de l'obtention d'un prêt une parcelle de terrain appartenant à la commune d'une superficie de 1 Ha 35 A 94 Ca cadastrée ZE n° 8 sise au lieu dit Le Pont De Pierre, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- ♦ De vendre à M. Frangeul Moïse, la parcelle cadastrée section ZE n° 8 d'une superficie de 1 Ha 35A 94 Ca
- De fixer le prix de vente à 5 000 € hors frais d'acquisition.
- De charger M. le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire

#### INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur Le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, et des adjoints:

La réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours, Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) applicable à la fonction publique territorial est entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique est de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 05/04/2014 constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 034 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 43 %

Considérant que pour une commune de 1 034 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 16,50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité

**DECIDE**, avec effet au 01Février 2017 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- 1<sup>er</sup> adjoint : 10,85 %de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 10,85% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 10,85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1er Février 2017.

#### VALIDATION DES STATUTS DE LA CDC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne arrêté le 22 mars 2016;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les statuts modifiés de la CDC Domfront Tinchebray Interco, dont les compétences qui seront exercées par la nouvelle CDC issue de la fusion des CDC du Domfrontais et du canton de Tinchebray

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts modifiés de la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité approuve les statuts modifiés de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

#### RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco lors de sa séance du 20 mars 2017 a approuvé le rapport rendu par la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 13 mars 2017.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres intéressées. La commission locale d'évaluation des charges transférées a retenu la procédure d'adoption des charges transférées et de fixation des attributions de compensation relevant du droit dérogatoire afin d'assurer une neutralité fiscale pour les contribuables. A ce titre, des délibérations concordantes doivent être prises par les Conseils municipaux des communes intéressées.

Les travaux de la CLETC ont porté sur le calcul des attributions de compensation relatif :

- au transfert de la compétence scolaire et SDIS des communes du Domfrontais vers Domfront Tinchebray Interco,
- au retour de la compétence voirie vers les communes du pays de Tinchebray,
- au retour de la compétence culture vers les communes du Domfrontais.

Vu la séance d'installation de la CLECT de Domfront – Tinchebray Interco en date du 28 février 2017,

Vu le rapport de la CLECT adopté par ses membres à la majorité le 13 mars 2017.

Vu les délibérations des communes intéressées par la neutralité fiscale.

Le Conseil Municipal à la majorité :

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées rendu en date du 13 mars 2017,

**Approuve** le tableau individuel de la commune de Champsecret tant dans le calcul des coûts des compétences que dans l'attribution de compensation définitive selon la procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies C V 1° bis

Notifie cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco.

#### TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux termes de l'article 136 de la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) les communautés de communes et d'agglomération deviennent compétentes de plein droit, en matière de PLU, de documents d'urbanisme tenant lieu et de carte communale, à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

**Vu** l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune dispose d'un PLU et qu'elle souhaite conserver sa compétence communale en la matière pour gérer les questions d'urbanisme au plus près du territoire et de ses habitants, Il est proposé au Conseil municipal :

**De s'opposer** au transfert de la compétence PLU de la commune de Champsecret à la communauté de communes Domfront – Tinchebray Interco,

**De notifier** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de s'opposer au transfert de la compétence PLU de la commune de Champsecret à la Communauté de Communes Domfront-Tinchebray Interco.

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Commune

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 210 424,11 € et un résultat cumulé de 695 684,05 € ; un excédent d'investissement de l'exercice de 144 654,88 € et un déficit cumulé de 71 061,07 €.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – Commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 - Commune**

Après avoir entendu le compte administratif 2016 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 210 424,11€ et un résultat cumulé de 695 684,05 €; un excédent d'investissement de l'exercice de 144 654,88 € et un déficit cumulé de 71 061.07 €, Sachant que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 31 971 ,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001 déficit d'investissement reporté : 71 061,07 €
- au compte 1068 affectation : 103 032,07 €
- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 592 651,98 €.

#### **SUBVENTION 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

	Décision
Association de Sauvegarde du Patrimoine	500€
Association Humanitaire Champsecret	180€
Association Le Souvenir Français	80€
Banque Alimentaire	140€
Clic du Bocage	100€
Club des Cheveux Blancs	160€
Comice Cantonal	80€
Comité d'animation	2 000€
Oiseaux Club Ornais	80€
Secours Catholique	100€
Sourire d'enfant 61	250€
UNC	180€
TOTAL	3850 €

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire propose l'application des taux communaux d'imposition 2017 suivants :

- Taxe d'habitation : 11,74 %
 - Foncier bâti : 12,71 %
 - Foncier non bâti : 20,85 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2017

#### **VOTE BUDGET 2017- Commune**

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 150 024,80 € en section d'exploitation et à 743 447,24€ en section d'investissement.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016- Lotissement**

Monsieur le Maire se retire, Mme BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 du lotissement qui présente un déficit de 400 € en section de fonctionnement et qui présente un excédent d'investissement de 308 680,12.

#### **COMPTE DE GESTION 2016- Lotissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **VOTE DU BUDGET 2017- Lotissement**

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 763 539,88 € en section d'exploitation et à 790 626,88 € en section d'investissement.

#### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Assainissement**

Monsieur le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de l'Assainissement qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 1 008,78€ et un excédent cumulé de 2 555,92€; un excédent d'investissement de l'exercice de 95 456.79 € et un excédent cumulé de 100 414,70€.

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 - Assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rat-

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS LOTISSEMENT (ZONE UC)

Suite à une consultation il ressort que la société Eiffage Route propose le meilleur coût pour la reprise en bicouche d'une première tranche de réfection des trottoirs du lotissement en zone Uc pour un montant de 14 544€ ht soit 17 453.40 TTC Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

#### **ACHAT TERRAIN AA 10 ET AA 24**

Les consorts héritiers de la famille Colin seraient vendeurs des parcelles AA 10, garages à détruire pour redonner son style à la place du Marché (accord et suggestion de l'ABF) la surface serait réservée pour un parking handicapé horizontal, les vendeurs veulent vendre le terrain AA 24 avec la maison en même temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'autoriser Mr le Maire à négocier avec les vendeurs et signer toutes les pièces relatives à cette transaction

#### ACHAT TERRAIN LA COCHINIÈRE

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du souhait d'acquérir la parcelle ZI 78 « La Cochinière » d'une superficie de 1 746m² classé en zone NH, ce terrain est bâti d'un hangar pour stocker du matériel et des matériaux.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une offre de vente à 35 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- décide d'acquérir la parcelle ZI 78 au lieu dit « La Cochinière » d'une superficie de 1 746 m² au prix de 35 000€. - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

#### ACHAT TERRAIN AA123 ET AA124

Monsieur Le Maire informe que les biens référencés AA 123 et 124 n'ayant pas de succession deviennent propriétés de l'Etat et seront gérés par les Domaines, le moment venu la commune fera valoir son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire à faire les démarches et signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce bien.

#### BIEN SANS MAÎTRE LETOURNEUR/DUBOIS

Monsieur Le Maire expose que Mme Marie Dubois, propriétaire de la parcelle cadastrée ZS n°77, est décédé le 27 janvier 1991. Par jugement du 8 mars 2016, la succession a été déclarée vacante et la curatelle des biens a été confiée au Service des Domaines.

La commune de Champsecret peut en conséquence demander à faire l'acquisition de la parcelle ZS n°77 auprès du service des Domaines. Si tel n'est pas le cas, passée un délai de 30 ans suivant la date de décès de Mme Dubois, la parcelle pourra être acquise par la commune au titre des biens sans maître en application de l'article L1123-1, 1° du Code général de la propriété des personnes publiques.

Concernant les parcelles ZS n° 13, 16 et 63 appartenant à M. Dubois Georges décédé le 21 août 1963, sans que sa succession ait été réglée.

En conséquence, ce bien répond à la définition des biens sans maître donnée par l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) alinéa 1<sup>er</sup> ainsi libellé :"sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens [...] qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté".

En outre, l'article L 1123-2 du CG3P précise que les règles relatives à la propriété de cette catégorie de biens sont fixées par l'article 713 du Code Civil qui dispose : "les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits".

#### Le Conseil Municipal à la majorité :

Approuve l'appréhension par la commune des parcelles cadastrée section ZS n° 13, 16 et 63, située sur la commune de Champsecret, pour incorporation dans le domaine communal ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment celui nécessaire à la prise de possession, qui sera constatée par un arrêté affiché en mairie selon les modalités de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de faire les démarches nécessaires auprès du notaire et des domaines.

Et en tant que de besoin, d'autoriser un des adjoints à représenter la commune dans l'acte translatif de propriété au profit de la commune, qui sera établi en la forme administrative.

#### CRÉATION D UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la fin du Contrat d'Adaptation à l'Emploi, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de créer les emplois de la collectivité.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 qui pourra être pourvu par un agent du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité:

- De créer un poste de secrétaire administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai Ce poste pourra être pourvu par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2017.

#### **COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT:**

Pour toucher un maximum d'acheteurs potentiels, en dehors de la communication mise en œuvre par la commune et des ventes directes qui en découlent, il convient de proposer les ventes des parcelles par l'intermédiaire d'agences immobilières non exclusives et de missionner des offices notariaux pour s'occuper des formalités préalables et définitives à la signature de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à Mr le Maire pour faire les démarches nécessaires auprès des agences immobilières et des offices notariaux et de signer tous les documents relatifs à cette commercialisation.

#### <u>VŒUX DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE POUR DES COMMUNES FORTES ET VI-</u> VANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

#### Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

#### Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

#### Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

#### Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1- Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

- 3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.
- 4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.
- 5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.
- 6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

- 7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.
- 8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.
- 9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.
- 10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.
- 11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.
- 12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.
- 13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.
- 14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.
- 15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité soutient le manifeste de l'AMF.

#### ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE LA VOIE VERTE

Monsieur Le Maire expose que la CDC du Domfrontais se retire du Syndicat Mixte de la Voie Verte du Bocage et que la commune de Champsecret doit adhérer individuellement au Syndicat.

Monsieur Le Maire propose l'adhésion de la commune de Champsecret au Syndicat Mixte de la Voie Verte Du Bocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'approuver l'adhésion de la commune de Champsecret au Syndicat Mixte de la Voie Verte du Bocage.

#### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Mardi 30 juin 2017

<u>Appel des conseillers:</u> M. DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLE Francine, M. GANDON Claude, Mme BOHERE Céline, M. RICHARD Gaëtan, M.DUVAL Thierry, M.MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER, Mme JOURDAN Chantal,

<u>Absents excusés</u>: M. MAZZAROLO Dominique, M.LEPOURCELET Michel, M. ROUSSEL Patrick, Mme BUREL Michèle donne pouvoir a Mme JOURDAN Chantal

Secrétaire de Séance: Monsieur Thierry DUVAL

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18H30 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 11 Avril 2017.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Avril 2017, à l'unanimité.

#### **SUBVENTION POUR APE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 200 € pour l'A.P.E.

#### TARIFS RÉGIES PHOTOCOPIES ET MEDIATHÈQUE

Monsieur Le Maire propose d'harmoniser les prix entre les régies photocopies de la Marie, la Poste et la Médiathèque.

Monsieur le maire rappelle les tarifs appliqués actuellement :

Régie photocopies Mairie et La Poste :

Photocopie format A4: 0.18 €

#### Régie photocopies Médiathèque:

A4 Noir et Blanc : 0,15 € A4 Couleur : 0,50€ A3 Noir et Blanc : 0,30 € A3 Couleur : 1,00€

Monsieur Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'ensemble des régies photocopies :

A4 Noir et Blanc : 0,15 € A4 Couleur : 0,50€ A3 Noir et Blanc : 0,30 € A3 Couleur : 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les nouveaux tarifs proposés.

#### ACHAT TERRAIN FAMILLE COLIN

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du souhait d'acquérir les parcelles AA 10 « Place du Vieux Marché » d'une surface de 35 m² et la parcelle AA 24 « 7 Place du Vieux Marché » d'une superficie de 264 m².

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une offre de vente à 38 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir les parcelles AA 10 et AA24 situé Place du Vieux Marché d'une superficie total de 299 m² au prix de 38 000 €
- -autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

#### Réglementation générales

Rappel de quelques règles du code de l'urbanisme et du PLU (plan local d'urbanisme) :

Nous rappelons que tout projet de construction est réglementé par un document d'urbanisme. Avant tout projet de construction ou de travaux, nous vous recommandons de prendre connaissance du PLU dans notre mairie ou aux services de la DDT (La Lande-Patry) afin de le réaliser au mieux et pour tous renseignements et besoins de documents prenez contact avec la Mairie.

1) L'installation d'habitations légères de loisirs (constructions démontables ou transportables) n'est possible que sur des terrains aménagés, classés ou agréés pour cet usage (le plus souvent : campings, villages de vacances ou parcs de loisirs)

Le stationnement d'une voiture ou d'une caravane ne peut excéder une semaine sur un emplacement d'espace public.

- 2) Attention, les plus simples travaux tels que :
- Peintures de boiseries extérieures
- Changement de fenêtres (même en gardant le même aspect, les mêmes couleurs et les mêmes matériaux)
- Rénovation ou ravalement de façade sont soumis à une demande préalable de travaux. (en raison du respect du Plan Local d'Urbanisme qui s'applique à toute la commune et de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France si votre habitation se situe dans une zone protégée)
  Tous les travaux engagés sans déclaration ou permis de construire peuvent être soumis à la démolition.

Le non respect des procédures vous expose, au minimum, à l'obligation de refaire les travaux selon les prescriptions des responsables de l'application des règlements.

#### 3) L'abattage d'arbres sur les haies classées ne peut se faire sans autorisation :

Toute intervention sur une haie classée doit faire l'objet d'une autorisation préalable : Un accord écrit doit être établi entre le représentant de la commune et le propriétaire de la haie classée après identification des travaux envisagés précédés ou suivis de la replantation.

#### 4) Entretien des cours d'eau non-domaniaux de la commune sur Champsecret:

L'Andainette et ses affluents font l'objet d'un arrêté préfectoral portant sur l'entretien des cours d'eau du 15 juillet au 15 octobre. Les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus à son entretien régulier dans le but de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

#### Cartes nationales d'identité et passeports

Depuis le 2 mars 2107, dans le département de l'Orne, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après, quelle que soit la commune de résidence du demandeur :

Alençon, Sées, La Ferté-Macé, Domfront, Flers, Argentan, Vimoutiers, Gacé, Briouze, l'Aigle, Mortagne au Perche, Rémalard. Le Theil sur Huisne.

La remise de la carte nationale d'identité et du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.

#### **ANNONCES**



#### A LOUER

Appartement type F4, cuisine, séjour, 3 chambres, salle de bain. Chauffage central au gaz. Parking privatif

S'adresser à la mairie : 02.33.30.40.16

Vous avez un bien immobilier ou un terrain à vendre, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous sommes régulièrement sollicités par des acheteurs potentiels. En 2016, 16 maisons ont été négociées sur la commune.

#### Parrainage républicain

Le 15 juillet 2017

Parrainage civil de l'enfant Marco LEPRESLE

M. Maxence LEPRESLE et Mme Marina MAZZAROLO



#### **ETAT CIVIL**



Naissances

Iliana VAULEY, le 19 Février 2017 Léon DUCREUX, le 13 Mars 2017 Lenna PINEAU, le 16 Juin 2017 Eloan CORBIERE, le 1er Septembre 2017 Jean FOURÉ, le 1er Février 2017
Denis LETISSIER, le 1er Février 2017
Suzanne VENET, le 13 Février 2017
Léa RIOUX, le 17 Février 2017
Claude CORVEE, le 4 Mars 2017
Pierre ANJOU, le 19 Mars 2017
Marie-Jeanne CHAPELIERE, le 23 Avril 2017
Céline LIBERT, le 17 Juin 2017
Pierre GAULT, le 26 Juin 2017
Jean-Eddy FILS AIME, le 28 Juin 2017
Nicolas LEFRANT, le 20 Juillet 2017
Hélène DOUILLET, le 1er Aout 2017

#### RECENSEMENT MILITAIRE:

Les jeunes gens ayant atteint leur 16 ans doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire *Apporter le livret de famille* 

# TRAVAUX DU LOTISSEMENT « L'ORÉE DES ANDAINES »















Fourniture de poteaux et chasse-roues par la scierie Corbière



Aménagement bassin de rétention du lotissement

# Bienvenue à CHAMPSECRET





# Mise en vente de 14 LOTS

Venez découvrir le lotissement bocager « l'Orée des Andaines» Information à la Mairie tél: 02 33 30 40 16 ou 06 80 85 93 22



# Des services publics, des commerçants et des artisans à votre disposition

La nature à votre porte A pied, à cheval ou à vélo



...où il n'est pas rare d'apercevoir renards, cerfs, biches, chevreuils et sangliers ... La cueillette des champignous y est particulièrement abondante : Cèpes, giroles, pieds de mouton et trompettes de la mort font les délices des repas familiaux. Champsecret c'est une étendue de champs, de bois, de collines et de vallées où l'arbre est roi et où il fait bon vivre. De belles balades attendent les amateurs dans les chemins creux de la partie bocagère entourés de haies et dans les nombreux sentiers de la forêt...





Un patrimoine historique

Deux peintres de renommée internationale ont vécu

















# INAUGURATION DU LOTISSEMENT « L'OREE DES ANDAINES »

Après avoir dévoilé les plaques dédiées aux Maires Camille CORBIÉRE, Henri LEVEILLÉ, Daniel BRI-CHARD et Roland COUSIN entouré des familles, c'est en présence de nombreux élus, les Sénateurs Nathalie GOULET et Jean Claude LENOIR, du Député Jérôme NURY qui représentait également Christophe de BALORRE Président du Département, Bertrand DENIAUD Vice Président de la Région, Catherine MEUNIER Conseillère Départementale et Régionale, Bernard SOUL Président de DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO, Madame Marie Christine BESNARD Présidente du CAUE et plusieurs Maires des communes environnantes.

Monsieur le Maire a remercié les nombreux participants et procédé à la traditionnelle coupure du ruban.

Après la visite des travaux effectués sur l'aménagement du lotissement L'Orée des Andaines, de l'entrée des écoles, du nouvel arrêt de bus Place Roland COUSIN, qui dessert les écoles et lycées, du square Daniel BRICHARD autour de la douve, sécurisée et embellie, tout le monde s'est retrouvé à la mairie pour écouter les interventions des élus.

Dans son discours, Monsieur le Maire a indiqué entre autre que « Cet équipement structurant faisait partie de notre programme lors de l'élection municipale et malgré les contraintes administratives toujours redoutables, notre engagement est tenu.

Que le dernier lotissement du Champ du Logis construit par la SAGIM a été décidé il y a 32 ans, sous le mandat du Maire Daniel BRICHARD.

Que face à cette situation, nous nous devions de réagir et trouver une solution pour redynamiser le bourg en attirant de nouveaux habitants...

Aux quelques personnes qui s'interrogent sur l'intérêt d'avoir investi dans la viabilisation d'un nouveau lotissement, je leur dis, que comme dans tout bon commerce, si tu n'as rien en vitrine où dans tes réserves... Tu ne vends pas grand-chose... Et c'est la mort lente du village qui s'installe...

Dans notre investissement nous avons également pris en considération et résolu deux points noirs :

L'arrêt des cars qui se trouvait sur la voie publique, en face de l'église, endroit accidentogène.

Le dépôt et la reprise des enfants matin, midi et soir, les places de stationnement étant limitées au personnel enseignant et du SIVOS, les voitures étaient obligées d'aller tourner sur un terrain privé pas très accessible et source potentielle d'accidents...

Par ailleurs nous avons réservé un terrain de 3000m² pour la construction de logements regroupés, facilement accessibles aux personnes âgées, ce terrain n'attend plus qu'un investisseur.... »

Il a conclu son intervention en remerciant tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ce projet : Le cabinet d'architecte ROME représenté par son Directeur. Le CAUE, Le Parc Normandie Maine, le Conseil Départemental, AUBIN, EIFFAGE, ENEDIS, FTPB, OXALIS, QUALICONSULT et VEOLIA, sous le contrôle vigilant de la SAFEGE.

Et donné la parole à Madame la Présidente du CAUE, au Vice Président de la Région, aux Sénateurs et au député.

A l'issue de ces interventions applaudies, tout le monde a partagé le verre de l'amitié.







#### Inauguration de la rue Camille CORBIERE



C'est en présence de la municipalité, que Christian son fils, Vincent son petit fils et son arrière petite fille, qui porte le nom Camille CORBIERE, que la plaque qui lui est dédié a été dévoilée.

Camille CORBIERE est né en 1921 et il est arrivé dans l'entreprise Corbière et fils en 1935.

Cette société datait de 1904 et s'appelait à sa création Cousin-Chedeville. Elle était dirigée par ses parents et ses grands-parents.

C'était alors une boissellerie qui fabriquait principalement des quenelles en bois, destinés à vider les tonneaux de cidre ou de calvados.

Plus tard sont venus s'ajouter des articles de beurrerie comme les moules à beurre....

En 1936, il développe l'activité de scierie.

Toujours pour coller au marché, c'est une usine de fabrication de parquets qui est construite pour palier au marché de la beurrerie en déclin.

En 1956 cette fabrication est abandonnée suite à la nouvelle mode de la moquette.

Camille Corbière a été adjoint du maire Roland Cousin de 1965 à 1970 et il est devenu maire ensuite jusqu'en 1977.

Il initiât le lotissement derrière le bourg sur le terrain cédé à la commune par Roland Cousin, qui l'avait précédé.

Très actif dans le milieu professionnel, il a été Président du Syndicat des exploitants forestiers et scieurs et il à créé l'Interprofession bois de Basse Normandie.

Cette brillante carrière fut perpétuée par Christian et maintenant par Vincent son petit fîls et dans la lignée de Camille Corbière ils ont su développer des activités nouvelles pour coller au marché du bois de chêne, que l'entreprise Corbière et fîls diffuse dans de nombreux pays.



#### Inauguration de la rue Henri LEVEILLÉ





Nous sommes réunis ce matin pour cette petite cérémonie, en présence de la municipalité, de Christian et Evelyne ses enfants, Francine sa petite fille et Mélanie son arrière petite fille pour honorer,

Henri LEVEILLÉ, né en 1902, qui a succédé à Benoit RIGAUD comme maire de Champsecret à 43 ans, de mai 1945, au sortir de la guerre, à mars 1965.

Agriculteur à Maison Neuve à cheval sur les communes de CHAMPSECRET et DOMPIERRE.

Après la guerre, il a dû faire face aux préoccupations des habitants, les restrictions alimentaires étaient la règle, avec les tickets de rationnement...

Tous les dimanches matins il procédait à l'appel des prisonniers allemands qui étaient répartis dans les fermes de la commune.

Il a fait planter les tilleuls dans le bourg, lancer une équipe de pompiers avec un camion et une moto pompe, acheté la salle des fêtes pour en faire un bâtiment communal, inauguré en 1947, construit des routes pour désenclaver des villages comme la Maufère, les Loges, le Foucq et bien d'autres choses... Après ces 20 années au service des Champsecrétoises et Champsecretois, il n'est que justice, que son

nom figure sur cette plaque de la rue principale du lotissement l'Orée des Andaines.





#### **Inauguration du Square Daniel BRICHARD**



Daniel BRICHARD est né à CHAMPSECRET d'un père cantonnier et d'une mère couturière. Enfant prometteur et vif d'esprit, il est remarqué par son instituteur, le futur Colonel LEFEVRE, qui eu un rôle important dans la résistance et la libération de Champsecret, puis il rejoint le collège du Sacré-coeur de Domfront. Il a 15 ans, quand la guerre éclate et l'occupation qui en suivi déclenche chez lui un patriotisme qu'il partage avec son ami Jean POTIER. A 20 ans, ils décident de s'engager dans la marine, il a servi sur le bâtiment de ligne Le Richelieu, puis sur le cuirassé Le Jean-Bart avant d'être affecté à l'amirauté d'Alger et d'embarquer sur l'escorteur Lansquenet.

Une fois démobilisé, Daniel s'installe avec son épouse Jeanne à PARIS et travaille à la direction des études et fabrication d'armement d'Issy-les-Moulineaux.

Mais la nostalgie de la Normandie le tenaille et c'est dans la nouvelle usine Philips qui s'implante à Flers qu'il participe à l'aménagement des chaînes de fabrication des rasoirs électriques et électrophones... Son dynamisme le propulse Cadre au service des achats.

Au début des années 70, Philips envisage des « délocalisations » de sa fabrication, ce qui décide Daniel de se lancer avec succès dans le projet ambitieux de créer une pisciculture à Champsecret... La vente de truites et l'activité de restauration draine beaucoup de monde le week-end..., et devient un lieu de promenade bien connu dans la région.

Daniel est élu maire de la commune en 1977, fonction qu'il exerça jusqu'en 1985 avant de devenir maire adjoint les quatre années suivantes. Il a siégé au conseil municipal jusqu'en 2001.

C'est durant son mandat que furent réalisés l'école maternelle, le nouveau local des pompiers ainsi que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches des logements locatifs de la rue des Boisseliers.

Pour ses soixante années de vie professionnelle, associative et militaire, Daniel a été fait chevalier de l'ordre national du Mérite en 2004. Une récompense saluant « son dévouement à l'égard de ses concitoyens et du monde combattant », soulignait alors un mot du président de la République Jacques Chirac.

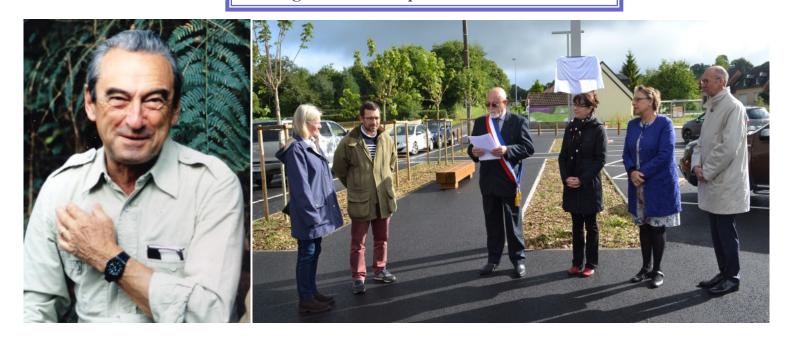
Dans le domaine associatif, il s'est notamment investi auprès des associations d'anciens combattants.

Longtemps maître de cérémonie au bureau du comité d'entente des sociétés patriotiques de Flers, Daniel a dirigé de nombreuses célébrations officielles dans les environs. Il disait avoir le souci de « faire comprendre aux jeunes générations ce qui pouvait remettre en cause la paix et la liberté si durement et si chèrement acquises ».

Daniel s'est éteint à l'âge de 88 ans, et pour tout ce qu'il a fait au bénéfice des Champsecrétoises et Champsecretois, il mérite bien que son nom soit donné au square de la douve, qui a un lien direct avec la pisciculture qu'il a crée. Ses filles Françoise et Dominique et son fils Christian ont dévoilé la plaque qui lui est dédiée.



#### **Inauguration de la place Roland COUSIN**



C'est en présence de Laurence sa fille et Nicolas son petit fils que la plaque qui porte son nom fut dévoilée.

Exploitant Agricole de la ferme de La Baissinière.

Il a été élu Maire de Champsecret de 1965 à 1970 et a également été Conseiller Municipal de Bagnoles et Conseiller Général de l'Orne pendant un mandat, à la suite de son père, Robert Cousin, qui lui même avait été Maire de Bagnoles de l'Orne.

Il fut Président des Société des Courses de BAGNOLES et de DOMFRONT pendant de nombreuses années et administrateur de l'établissement thermal.

Il s'est éteint le 24 décembre 1997 dans sa résidence du Gué aux Biches.

Pour tout ce qu'a fait Roland COUSIN au bénéfice des Champsecrétoises et Champsecrétois, il mérite bien que son nom soit donné à cette place, si proche de la Baissinière où Laurence a grandi.



# TRAVAUX VOIRIES







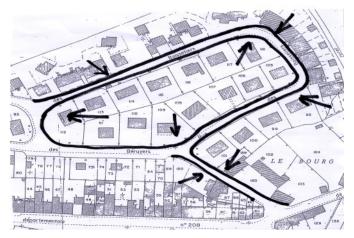








# TRAVAUX DIVERS





Réfection de trottoirs du lotissement









Goudronnage de l'accès à la salle des associations et du parking

Installation de garde fous aux normes handicapés à la mairie





Signalétique d'un parking et installation d'une rampe aux normes handicapés au cimetière





Aménagement d'un trottoir à l'écluse









Aménagement de la douve





Création d'un parking à la salle des fêtes

## **DIVERS**







Abattage d'un noyer au lieu-dit La Rochelle et d'un tilleul dans le bourg devenus dangereux

Mise en valeur du calvaire des Forges





Aménagement des allées du cimetière avec un enrobé à chaud





Mise en valeur de la tombe du peintre Charles LEANDRE avec l'installation d'une banderole représentant trois de ses œuvres



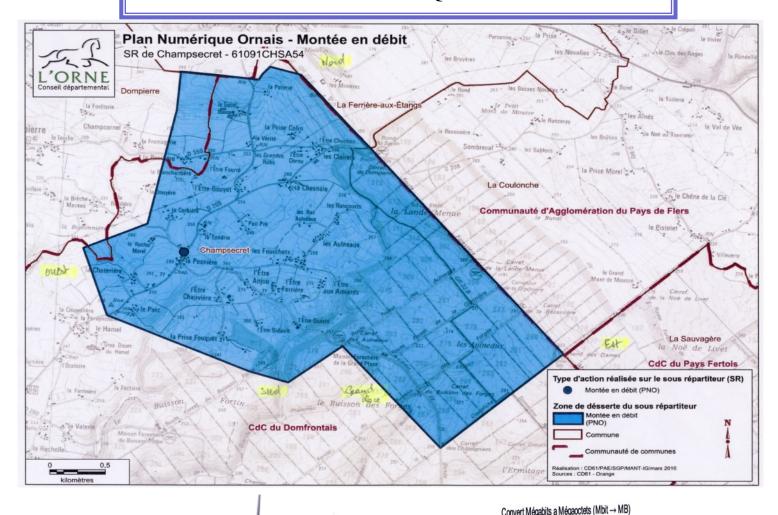






Maison et atelier du peintre Gaston La Touche, qui malheureusement va être détruite car cette maison se trouve encerclée par les bâtiments du complexe médical de l'hôpital de St-Cloud

## ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE





Convert Megabits a Megaboties (Mibit → Mib)		
1 Mégabits = 0.125 Mégaoctets	10 Mégabits = 1.25 Mégaoctets	2500 Mégabits = 312.5 Mégaoctets
2 Mégabits = 0.25 Mégaoctets	20 Mégabits = 2.5 Mégaoctets	5000 Mégabits = 625 Mégaoctets
3 Mégabits = 0.375 Mégaoctets	30 Mégabits = 3.75 Mégaoctets	10000 Mégabits = 1250 Mégaoctets
4 Mégabits = 0.5 Mégaoctets	40 Mégabits = 5 Mégaoctets	25000 Mégabits = 3125 Mégaoctets
5 Mégabits = 0.625 Mégaoctets	50 Mégabits = 6.25 Mégaoctets	50000 Mégabits = 6250 Mégaoctets
6 Mégabits = 0.75 Mégaoctets	100 Mégabits = 12.5 Mégaoctets	100000 Mégabits = 12500 Mégaoctets
7 Mégabits = 0.875 Mégaoctets	250 Mégabits = 31.25 Mégaoctets	250000 Mégabits = 31250 Mégaoctets
8 Mégabits = 1 Mégaoctets	500 Mégabits = 62.5 Mégaoctets	500000 Mégabits = 62500 Mégaoctets
9 Mégabits = 1.125 Mégaoctets	1000 Mégabits = 125 Mégaoctets	<b>1000000</b> Mégabits = <b>125000</b> Mégaoctets

#### Installation d'un sous répartiteur à la Pesnière

126 lignes sont concernées par les améliorations voir la nouvelle couverture (en bleu sur la carte)

Auparavant 45 lignes bénéficiaient de 0.5 à 2 Mbps et 81 lignes de 2 à 8 Mbps

Actuellement sur les 126 lignes, 86 lignes sont de 8 à 30 Mbps et 40 lignes sont supérieures à 30 Mbps et accessibles à la VDSL2



Installation de bornes de recharge véhicules électriques sur le parking de la salle des fêtes

#### Le code

#### couleur

Vert fixe : borne disponible Vert clignotant : badge autorisé

Bleu défilement : attente d'une connexion de câble Bleu fixe : la borne a détecté une connexion

Bleu clair clignotant : le véhicule est en train de charger

Bleu fixe : le véhicule ne prend plus l'énergie

Rouge fixe : borne indisponible
Rouge clignotant : badge non-autorisé

En cas de problème technique, composez le 01.70.39.47.64



La recharge est gratuite jusqu'à fin 2017 !\*

\*Badge RFID au prix de 20€ à commander sur le site www.61mobility.fr

A partir du 1er janvier 2018, vous pourrez utiliser directement votre carte bancaire sur la borne.

#### **PARTENAIRES**











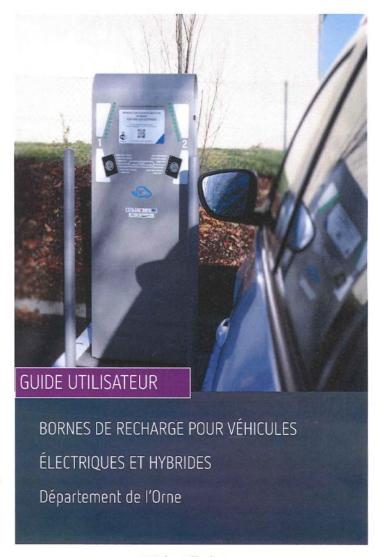














# www.61mobility.fr

# Votre espace dédié!

# MODE D'EMPLOI



Je découvre le service

À travers ce site internet, je découvre le service de recharge et je consulte les conditions générales d'utilisation.

#### L'inscription

Pour obtenir mon badge, je m'inscris en ligne en suivant le formulaire. Je règle la somme de 20€ au Te61, puis je reçois mon badge RFID.

# Mon espace personnel

Sur mon espace personnel, je peux consulter le récapitulatif de mes consommations mensuelles et retrouver la liste de mes usages du service (dates et heures de début et de fin pour chaque recharge, ma consommation énergétique, la courbe de charge...)

## Je trouve facilement une borne de recharge

Les bornes du service et les stations de recharge sont matérialisées sur une carte interactive. Je peux ainsi connaître en temps réel l'état d'occupation des prises ainsi que l'état de la station et la puissance disponible par point de charge.

#### Le service Wifi

Les bornes de rechargement disposent d'un service Wi-Fi gratuit pendant 30 minutes. Pour en profiter, il me suffit de me connecter au réseau «Wifi-Orne». J'ouvre mon navigateur et je remplis un formulaire (nom et adresse).

Je suis redirigé et peux surfer en toute liberté!

# Comment recharger mon véhicule?



Se brancher

Je passe mon badge RFID devant le lecteur. Puis, un signal lumineux m'indique que la trappe peut être ouverte. J'ouvre celle-ci et branche mon câble sur la prise reliée à mon véhicule. Durant la charge, le câble est sécurisé et ne peut être déconnecté sans nouvelle action de ma part.

Je peux laisser mon véhicule se charger en toute sérénité!

# Se débrancher



Une fois ma recharge effectuée, je passe à nouveau mon badge devant le lecteur de la borne, du côté où mon véhicule se recharge afin de débloquer la trappe. Un signal m'indique que je peux débrancher mon câble et ainsi récupérer mon véhicule.



À gauche une prise type 2 et une prise E/F







À droite une prise type 3 et une prise E/F





Wi 🖪

#### **EVENEMENTS**

Pâques - vide grenier





Visite des commerçants avec le Maire accompagné de Jérôme NURY : 1er Vice Président du Conseil Départemental et Président de Domfront Tinchebray INTERCO, Bertrand DENIAUD :Vice Président de la Région Normandie, Catherine MEUNIER : Conseillère Régionale et Départementale, Bernard SOUL : Maire de Domfront en Poiraie.





Dès les premières heures de la matinée, les lève-tôt ont pu apprécier tripes et tête de veau préparées par les bénévoles du comité d'animation. Au total, un peu plus de 200 convives. Au détour d'une allée, un marché du terroir proposait des produits locaux. Salle Charles Léandre, pour commémorer le 70e anniversaire de la bataille de Normandie, une magnifique exposition d'uniformes, d'objets, de cartes et documents relatifs à la seconde guerre mondiale était proposée par Guillaume Yverneau, jeune collectionneur de 17 ans, passionné par cette période historique. Un peu plus loin, Patrick Chatel, président de l'association Oiseaux club Ornais, animait une bourse aux oiseaux composée de 150 spécimens représentant une vingtaine d'espèces différentes.

Dans les allées du vide-grenier, certains visiteurs pouvaient être surpris d'entendre simultanément deux langues se côtoyer, le français et l'anglais. Comme d'habitude, les organisateurs ont pu compter sur la présence de nombreuses familles britanniques, friandes de ce genre de manifestation, qui se sont déplacées en masse. Dans le bourg de la commune, près de 200 exposants ont installé leurs stands regorgeant d'objets plus ou moins insolites les uns que les autres pour le plus grand plaisir des chineurs. Pour les plus jeunes, outre les animations habituelles, un manège en chair et en os de poneys Shetland proposait aux enfants une ronde de quelques tours sur ces mini-chevaux.





Les élus ont assisté au vernissage de l'exposition de photos de Carla Schoo.



Salon du mariage présenté par Mme BOURGET qui tient la boutique du Chic à Champsecret



Départ en retraite de Mme LENGLINÉ

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2017, départ en retraite de Madame Lengliné, cuisinière à la cantine.

Devant tous ses collègues de la mairie et du SIVOS, élus ainsi que des représentants de l'éducation nationale, Monsieur le Maire a rappelé sa carrière professionnelle débutée à 17 ans.

Pendant 5 ans elle a été monitrice d'atelier pour des personnes handicapées à Anaïs à PERROU.

Son mariage la conduira pendant 8 ans comme boulangère à la Chapelle d'Andaines.

Ensuite, c'est le grand bond vers la capitale et pendant 20 années, c'est comme responsable dans le magasin d'une société de Boulangerie qu'elle travaille.

En 2008, elle retrouve ses racines Champsecrétoises au centre de vacances Clairefontaine à Perrou pendant 5 ans.

L'opportunité d'un départ en retraite l'amène en 2013 à rejoindre le SIVOS Champsecret-Dompierre comme cuisinière et pendant ces 5 années, elle prépare de bons petits plats pour les enfants qui fréquentent la cantine.

Les représentants du SIVOS, les élus de Champsecret et Dompierre, ses collègues du SIVOS, de la commune et les enseignants ont souhaités lui offrir des fleurs et des souvenirs.

Tous les invités ont terminé la matinée en trinquant à la bonne retraite de Madame LENGLINE

#### Bernard CHARDON, le curé aux 5 000 toiles

A l'occasion de l'inauguration de l'exposition de ses toiles exposées dans la chapelle Notre- Dame, Monsieur le Maire à pu s'entretenir avec Bernard Chardon qui avait contribué aux travaux de restauration de la Chapelle du Cerisier.

Après avoir renoncé à peindre à l'huile, il utilise la peinture acrylique, sur différents supports, toile de lin ou coton sur châssis, bois et même carton-plume.

Il a réalisé les vitraux provisoires de la chapelle du Cerisier en résine composite de synthèse et fibre de verre, cette technique permet une grande luminosité tout en restant relativement économique.

Une partie des quelques 5000 toiles que l'artiste a réalisées tout au long de sa vie sont présentées dans la chapelle Notre-Dame, au sein du parc de l'EHPAD de Lassay-les-Châteaux transformée en musée.





Bernard Chardon a 91 ans et depuis l'âge de seize ans, il peint, surtout la nuit. Ce qui l'anime et le rend attachant aux yeux de tous ceux qui l'approchent, c'est sa modestie. Prêtre, il a consacré sa vie aux autres, à ses paroissiens, mais aussi aux enfants quand il a été instituteur. Il ne se prend pas pour un artiste et pourtant ...



Beaucoup de ses toiles ont été vendues, contribuant ainsi à financer la restauration de l'ancienne chapelle que ses amis ont décidé de transformer en musée pour abriter nombre de ses créations.

#### **DIVERS**

#### 70 ans de Sacerdos

Le dimanche 6 aout, **le Père André Cousin**, 94 ans, né le 30 juin 1923 à Champsecret, fêtait sont jubilé de platine, en l'église de Champsecret, qui à cette occasion était bien remplie en son honneur.

Dans son homélie il évoque son parcours pendant ces 70 années de sacerdoce.

Après ses études au petit séminaire de Flers, en 1942, il intègre le grand séminaire de Sées et il est Ordonné prêtre en juin 1947.

Il rejoint Flers comme vicaire, qu'il quitte en 1959 pour la paroisse de Courteille, quartier d'Alençon.

En 1979 il devient curé d'Alençon lors de l'unification des quatre paroisses Notre-Dame, Saint-Léonard, Montsort et Courteille.

De 1984 jusqu'en 1995 il est nommé curé de Forges, Radon et Vingt-Hanaps.

Maintenant en retraite, il reste toujours disponible pour le diocèse.

Bon courage André et longue vie à toi





### Les artistes près de chez vous

Le parcours de Stéphane Janou a été jalonné de rencontres capitales qui l'ont conduit à devenir photographe, témoin des arrières-boutiques et occupations méconnues de notre quotidien. Il fonde avec le théâtre du Préau (de Vire) le Labomylette en 2004 qui évolue vers un collectif d'artistes réunissant photographes, illustrateurs et écrivains quelques années plus tard.

Diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, Benoît Peyrucq travaille essentiellement l'aquarelle sur des sujets très divers et toujours d'après nature tels que les paysages ruraux et maritimes, le Mont-Saint-Michel, le sport, la musique, ou encore la justice. Il pratique également la peinture à l'huile, l'encre de chine, la sculpture ou encore le pastel. Il peint des croquis d'audience lors de procès (Guy Georges, procès des écoutes téléphoniques, Colonna, Fourniret,...) et collabore avec l'Agence France Presse.





Benoît Peyrucq © J.-M. Leligny

Laurent Jouault, photographe, refuse de se laisser emporter par le courant toujours plus rapide de la technologie et se passionne pour les techniques photographiques alternatives. Avranchinais d'origine (il a fait des études de géographie à l'université de Caen), il s'installe en 2007 dans un pays qui le fascine : la Roumanie. Il participe à de nombreux projets en Normandie et dans son pays d'adoption et crée, à Moieciu de Sus, La cabane aux images, lieu de découverte et de partage autour de son art.

Après une formation BTS photo à l'École Nationale Louis-Lumière, Jean-Michel Leligny travaille comme photographe et journaliste pour des magazines en presse nationale et régionale. Il est aussi photographe pour l'agence photo-vidéo Andia.

Olivier Chiche est professeur de philosophie au lycée Laplace de





Laurent Iouault J.-M. Leligny (autoportrait)







Quel Boulot: Ils nous ont tiré le portrait, trois photographes et un dessinateur ont parcourus notre commune pour prendre des photos sur le vif... En pleine immersion dans le territoire, avec la population, autour du travail et de l'activité. De ces échanges sont nés des photos et des dessins qui furent affichés sur des panneaux installés dans le haut du bourg.

#### Concentration de véhicules anciens et de prestige









Une cinquantaine de voitures anciennes et de prestige se sont retrouvées sur les parkings de la salle Charles Léandre.

Après un café d'accueil avec brioche offert par le comité d'animation... Départ pour la première balade traversant la forêt des Andaines avec passage devant les sites remarquables de Bagnoles en Normandie...

Détour jusqu'au splendide château de Couterne, berceau historique de la famille de Frotté dont Marie Pierre Louis de Frotté, surnommé « Blondel », né le 5 août 1766 à Alençon et fusillé le 18 février 1800 à Verneuil-sur-Avre, fut le chef emblématique de la chouannerie normande.

Tout ce petit monde rejoint la salle des fêtes pour partager le bon repas préparé par Michel et les bénévoles du comité d'animation.

Pour faciliter la digestion... Le circuit de l'après-midi est déjà sur le départ, cette flânerie nous conduit vers les Forges et le Château de Varenne et ensuite dans la visite de L'abbaye bénédictine du XI<sup>e</sup> siècle de Lonlay-l'Abbaye, classée au titre des Monuments historiques depuis 1931.

Nouvelle halte devant la Mairie et le Château de Domfront avant de regagner Champsecret.

La satisfaction des participants était visible aux nombreux remerciements formulés au comité d'animation et à la Mairie, coorganisateurs de cette 4<sup>ème</sup> édition.

Nous donnons rendez-vous à tous pour l'année prochaine.

#### **ASSOCIATIONS**

### NOUVELLE ASSOCIATION SOURIRES D'ENFANTS 61

**Sourires d'enfants 61**, veut venir en aide aux familles dont un enfant est atteint par une maladie grave. L'idée a germé dans l'esprit des parents de Perrine qui souffre d'une maladie génétique qui lèse sa vue et qui nécessite des traitements lourds.

Cette association s'est donnée pour but de collecter des fonds pour aider des familles dont les enfants sont confrontés à des maladies ou des handicaps, en les soutenants moralement et éventuellement matériellement. L'association met en vente des Tee-shirts que vous pouvez commander à la Boucherie BOUQUEREL à Champse-cret



Chorale Cantonale des aînés ruraux à Saint-Bômer



Les nouveaux choristes sont les bienvenus pour grossir les effectifs de la chorale animée par le chef de chœur Richard BERRY.

Les répétitions ont lieu tous les mardis matins de 9 h 30 à 11 h 30 au CAL à Domfront (derrière Bricolore) Reprise de la saison le mardi 5 septembre 2017 ; Venez les rejoindre !!!

#### Association vivre en famille







C'est en présence de Bertrand DENIAUD, Vice Président du Conseil Régional que Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux nombreuses familles venues d'une vingtaine de départements pour assister à cette traditionnelle réunion.

Il a rappelé que notre belle commune de Champsecret peut s'enorgueillir d'avoir sur son territoire, un joyau du patrimoine historique Français classé aux monuments historiques, comme le Haut-Fourneau des forges de Varennes, où on fabriquait les meilleurs boulets de canon du royaume à partir du 16ème siècle, tout comme ce magnifique parc et cette superbe maison de maître entièrement restaurés à l'initiative d'Edith et Maurice, que je remercie chaleureusement pour le travail réalisé.

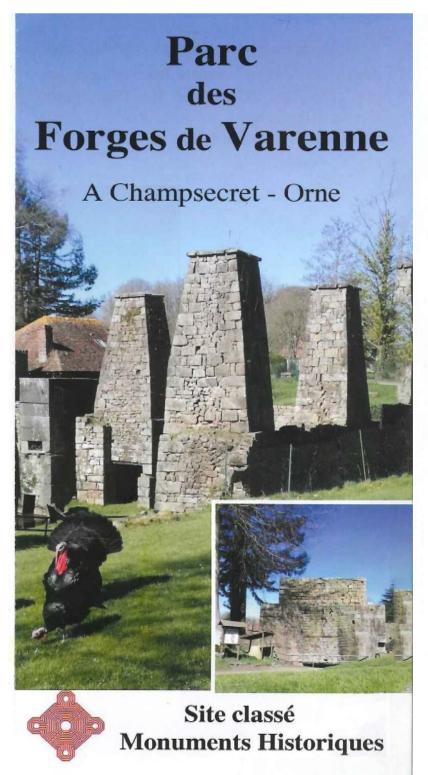
Du haut de cette demeure, cinq siècles d'histoire de la métallurgie au bois, vous contemplent...

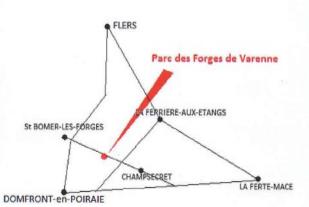
« Edith et Maurice, en créant l'association « Vivre en famille », qui je le rappelle est le plus important employeur de notre commune, en installant un foyer de vie pour personnes handicapées géré par Véronique, en facilitant l'adoption Internationale et en développant les actions humanitaires, sans ménager vos efforts pour rendre une part de bonheur aux enfants adoptés ainsi qu'aux familles adoptantes... Je vous remercie pour l'œuvre considérable accomplie ».

Bien entendu j'associe dans mes remerciements, tous ceux qui vous accompagnent dans cette tâche, pour le travail qu'ils effectuent pour mettre en œuvre les belles causes que vous défendez sans répit, de toutes vos forces depuis 24 années.

Je vous souhaite à tous de passer une agréable après midi et pour un certain nombre d'entre vous de prendre du plaisir à la grande Fête Normande organisée par l'Association « Les Forges de Varenne » qui aura lieu demain, ce sera l'occasion de découvrir, de nombreux producteurs et artisans locaux, des démonstrations de fauconnerie, une basse-cour de races normandes anciennes, ainsi que des jeux et sports pratiqués par nos ancêtres.

Amusez vous bien, bon retour et à l'année prochaine.





#### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Tarif d'entrée 5 € - gratuit -12ans Parc ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre les après-midi.

(fermé lundi et jeudi)

Mars, avril, octo	obre et novembre
Visites libres	14h30 - 16h30
Visite guidée	15h

Mai, juin, juillet	, aout, septembre
Visites libres	14h30 -18h
Visite guidée	15h30

September 1: Association Les Forges de Varenne Fabien LABAISSE

Les Forges de Varenne − 61700 CHAMPSECRET

20 2 33 37 96 07-port 06 15 74 53 68.

e-mail: fabienlabaisse@yahoo.fr

•

facebook.com/parcdesforgesdevarenne

Un site enchanteur en bordure de rivière, et aux multiples atouts, un patrimoine industriel unique, une biodiversité animale et végétale insoupçonnée.

C'est un lieu idéal pour l'accueil de groupes (comités d'entreprise, sorties d'associations, réunions de famille, photos de mariage...).

Possibilité de location de salle.



Guignol et cirque pour les petits et les grands



#### Assemblée générale de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Champsecrétois





L'association s'est réunie sous la présidence de Martine DENIS. Après la fusion des Amis de la Chapelle du Cerisier et de la Sauvegarde de l'église, devant les membres présents de la nouvelle association, la présidente a rappelé les buts qu'elle s'est assignée.

Les travaux de restauration des chapelles du Cerisier et de la Fourère étant terminés, c'est à la restauration de la charpente de l'église, classée aux monuments historiques, que toute l'énergie des membres se trouve mobilisée. Sous la responsabilité de la commune et la surveillance de l'architecte des bâtiments de France, les travaux évalués à près de 2 millions d'euros, ne pouvant s'effectuer économiquement qu'en un seul chantier, doivent trouver des compléments de ressource financière dépassants les subventions pouvant être sollicitées auprès des différentes administrations.

L'association va développer plusieurs formes de communication, pour faire connaître la situation de l'édifice et la nécessité de recourir à des mécènes, sponsors, legs, bienfaiteurs et autres donateurs...

Les dons peuvent être défiscalisés et les personnes payant des impôts peuvent voir diminuer leur participation versée à l'Etat de 60 %.

Plusieurs pistes ont été retenues, la création d'un site internet, d'un profil Facebook, la participation à des expositions et des forums pour mieux faire connaître la situation.

L'association a organisé un après-midi théâtral avec la troupe « Les Grands Mômes de GORRON », et a participé au vide grenier de Champsecret avec un stand de ventes au profit de celle-ci, ce fut l'occasion de découvrir les nouveaux calicots d'identification.

Bien entendu la Commune soutient l'association dans ses actions, y compris financièrement.





Opération nettoyage de la Chapelle de la Fourère







Théâtre organisé par l'Association de la Sauvegarde du Patrimoine Champsecrétois le Dimanche 26 mars 2017 Les Grands Mômes Présentent "Recherche Femme Désespérément" comédie de Vincent Durant



10ème EX AEQUO — CHAMPSECRET

CARTISA NOTA

CRUBE

CARTISA NOTA

CRUBE

Remise des prix du Concours de la Chambre des métiers





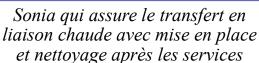




Fête des Ecoles et de l'APE

#### Rentrée des classes







Premier repas des petits



Après le départ à la retraite de la cantinière et la reprise de la compétence scolaire de la commune de Champsecret par la CdC Domfront-Tinchebray INTERCO.

Il a été décidé de regrouper la confection des repas dans la Cuisine Unique de Proximité de Saint Bômer les Forges, qui assurera le service en liaison chaude, avec la participation du personnel du SIVOS Champsecret-Dompierre.

A cet effet la Municipalité a organisé une réunion avec Madame BLOUET du bureau Scolaire et périscolaire de la CdC, Monsieur TALLEC chef de secteur de API restauration qui gère la CUP et les trois commerçants de Champsecret qui fournissaient habituellement la cantine, pour étudier les solutions pour maintenir le chiffre d'affaire réalisé par nos commerçants, d'autres fournisseurs Champsecrétois potentiels seront contactés comme le fromage et les légumes bios.

Vous trouverez ci-après toutes les informations nécessaires sur l'organisation mise place ainsi que les menus proposés en septembre.

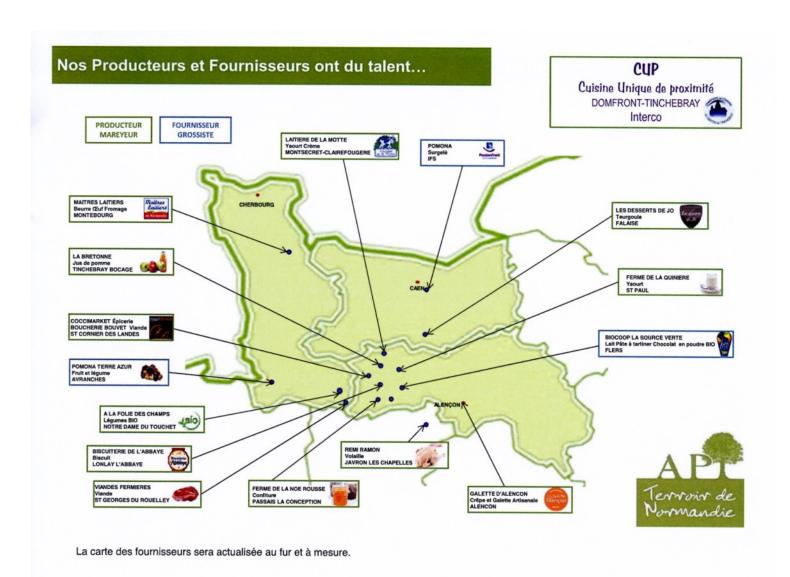
## CUP « Cuisine Unique de Proximité »

CUP
Cuisine Unique de proximité
DOMFRONT-TINCHEBRAY
Interco

Dans le cadre d'une démarche de qualité, DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO met en place une Cuisine Unique de Proximité sur les sites de Saint Cornier des Landes et Saint Bômer les forges. Une équipe de production encadrée par un chef cuisinier confectionne les repas qui sont livrés en liaison chaude sur les sites scolaires. Notre démarche est basée sur un cahier des charges dont les idées principes sont :

- Privilégier les produits bruts, frais, de proximité et tenant compte de la saisonnalité.
- Proscrire les produits industriels (aides culinaires, OGM, préparations déshydratées, huiles de palme, hydrogènes...)
- Proposer des viandes nées, élevées, abattues et transformées en France
- Utiliser des oeufs de poules élevées en plein air en France
- Proposer du poisson frais ou surgelé brut
- · L'ensemble des plats sont « fait maison »
- · Les fromages sont traditionnels
- Favoriser les matières grasses riches en acides gras Oméga 3 et 6.





## **GUP**"Cuísine Unique de Proximité"

#### CUP Cuisine Unique de proximité DOMFRONT-TINCHEBRAY Interco

Semaine du 04 septembre au 8 septembre 2017							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
Hors d'œuvre		Melon		Tomate vinaigrette			
Plat	Escalope de dinde au curry	Steak haché	Roti de porc charcutière	Pâte à la carbonara	poisson du marché		
Accompagnement	Purée de pomme de terre bio	Poêlée de haricots verts	Coco sauce tomate		Semoule et ratatouille		
Produit laitier	Camembert		Mimolette		Tomme blanche		
Dessert	crêpe au sucre d'Alençon	Crème aux œufs	fruit de saison	Yaourt fermier	fruit de saison		
GOUTER UNIQUEMENT POUR LES ECOLES DU SECTEUR TINCHEBRAY ET LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI							
Goûter	Pain Pâte a tartiner BIO	gâteau du chef	Pain Confiture de la Noé	jus de fruit bio brioche	Compote Biscuit de l'abbaye		

Nos plats sont susceptibles de contenir des substances ou dérivés pouvant entrainer des allergies ou intolérances Les menus sont susceptibles de varier sous réserve des approvisionnements

Bon appétit!

"Cuisine unique de Proximité"



Semaine du 11 septembre au 15 septembre 2017							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
Hors d'œuvre		Pastèque	Carotte rapée à la feta				
Plat	Sauté de veau Marengo	Œuf dur sauce à la crème	Roti de dinde aux champignons	Poisson du marché sauce au citron	Saucisse grillée		
Accompagnement	Petit pois au jus	Pomme de terre Bio et épinard	Poêlée de haricots beurres	Poêlée de légumes	Pâte		
Produit laitier	Pont l'êveque			Brie	Camembert		
Dessert	Fruit de saison	Yaourt fermier	donuts	Poire sauce chocolat Cémoi	Fruit de saison		
GOUTER UNIQUEMENT POUR LES ECOLES DU SECTEUR TINCHEBRAY ET LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MID							
Goûter	Biscuit Chocolat Cémoi	Pain Camembert (maitres laitiers)	Compote et biscuit de l'abbaye	Gateau du chef	lait bio biscuit de l'abbaye		

Nos plats sont susceptibles de contenir des substances ou dérivés pouvant entrainer des allergies ou intolérances Les menus sont susceptibles de varier sous réserve des approvisionnements





### J'économise l'eau et des euros au quotidien

L'eau est une ressource rare et essentielle à la vie. Aussi, il est indispensable de ne pas la gaspiller. En changeant quelques habitudes quotidiennes, nous pouvons consommer moins et diminuer notre facture tout en préservant les rivières et les nappes souterraines.

#### 4 gestes clé pour réduire facilement sa consommation d'eau

Adopter des gestes simples: Fermer le robinet permet d'économiser pendant le lavage des mains, le brossage des dents, la vaisselle... Une douche de 5 minutes utilise 60 à 80 litres d'eau alors qu'un bain nécessite 150 à 200 litres. Laver les légumes dans une bassine et garder l'eau du lavage pour arroser les plantes réduit également la consommation d'eau.



 S'équiper en matériel économe pour moins de 70 €: Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations sans changer les installations existantes et notamment les aérateurs sur les robinets, la douchette économique ou les dispositifs pour les WC les plus anciens (plaquettes WC, bouteilles remplies d'eau, chasse double-flux ...).



 Surveiller ses installations et éviter les fuites: Les fuites, mêmes si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes. Pour les éviter, il suffit de surveiller régulièrement sa consommation en relevant son compteur et d'entretenir ses installations et réparer au plus vite les fuites.



Utiliser l'eau de pluie: L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage des plants, lavage des voitures, ...). De plus, il ne faut pas oublier d'arroser au bon moment (le soir ou le matin) et au pied des plants.



### Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 € par an.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.ecodeaumayenne.org



Céline qui a rejoint l'équipe municipale assure la permanence de l'agence postale communale

Ouverture les:

mardi, mercredi, jeudi, vendredi

et samedi : 9 h 30 à 12 h 00

#### Manufacture de Tournerie et Boissellerie

en tous Genres

Exploitations Forestières Bois de toutes essences en grumes et débités



### COUSIN-CHÉDEVILLE & C. CORBIÈRE

à CHAMPSECRET (Orne)

Maison fondée en 1904

COUSIN-CHÉDEVILLE et C. CORBIÈRE, Gendre, CHAMPSECRET



Nº 18 CUILLÈRES à sauce, dites « Mouvettes », blanches ou fumées. Longueur: 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55,



Nº 19 CUILLÈRES à sauce, fumées, renforcées, dites « Millières » ou à brasser. Longueur: 35, 50, 40, 45, 55, 60,



CUILLÈRES à chocolat, modèle ordinaire. Nº 20 Buis et hêtre glacés. Longueur: 20, 25, 30, 35, 40. 45.



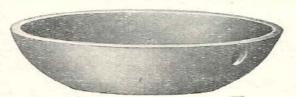
CUILLÈRES à ragoût, forme anglaise, en buis.

Longueur: 25, 30, 35, 40, 45.

glacées et vernies. Toutes autres formes sur demande. Poncées et glacées et vernies.



CUILLÈRES à moutarde, buis. Nº 22



CUILLÈRES à pot, bois fumé. 4 1/2, 5, 5 1/2, 6, 6 1/2, 7, 8 pouces. No 23

#### Inauguration de la stèle à la mémoire de l'aviateur Pike Martin

En présence de Madame le Sénateur Nathalie GOULET, Monsieur Bernard SOUL Président de Domfront-Tinchebray IN-TERCO, de Madame Chris Aarhus et son fils Las, citoyens américains, nièce d'un autre pilote américain abattu sur la route du Mont en Jérôme, des élus municipaux, des représentants des anciens combattants avec 19 porte- drapeaux ainsi que nombreux citoyens.

Monsieur le Maire a rappelé que nous étions réunis ce matin pour honorer la mémoire d'un jeune pilote américain, qui à courageusement donné sa vie pour que la France garde son indépendance et sa liberté et rappelé les circonstances de sa mort

Alors qu'en bon ordre, les troupes allemandes battent en retraite en utilisant les moindres détails du relief Normand, les alliés quant à eux poursuivent sans relâche les actions visant à encercler la 7ème armée allemande dans ce que l'on appellera plus tard la Poche de Falaise.

Le 16 août 1944, 12 avions du 395<sup>ième</sup> Fighters Squadron « escadron de chasseurs » décollent du terrain avancé « A3 Cardonville » (nom de code du terrain d'aviation situés dans le secteur de Grand-camp-Maisy), commandés par le Colonel PEREGO (qui deviendra plus tard général 4 étoiles), l'objectif de cette mission : « reconnaissance armée dans le secteur de Domfront ».

Vers 19h50, le first Lieutenant Pike Buford MARTIN junior attaque des positions de mitrailleuses et des tanks, son avion est touché par des canons de la Flak allemande, il saute en parachute de son P-47 en feu, qui s'écrase dans la forêt des Andaines, à proximité de l'Ermitage. Mortellement blessé, son corps sans vie sera retrouvé à quelques mètres de son avion et sera formellement identifié par le Capitaine H.B. Haywood Junior, médecin de son unité.

Ce lieutenant expérimenté de 26 ans, pilotait un P-47 Thunderbolt qu'il avait baptisé « Boomrang » avec un kangourou pour mascotte.

Officier d'opération de son Unité, il était instructeur, tout comme le Capitaine MONTAG disparu le 14 août 1944 à proximité de l'Ermitage, à quelques km de là, dont Madame Chris Aarhus, est la nièce.

A la demande de sa famille, le corps du first Lieutenant Pike MARTIN junior sera exhumé du cimetière temporaire de La Cambe dans le Calvados et rapatrié aux USA, depuis le 7 février 1948 il repose en paix dans le cimetière « Golden Gate National Cimetery » près de San Francisco. déshérence

Il est né le 03 mai 1918 à Fresno (Californie) et s'est engagé le 2 mars 1941 dans l'aviation. Il a reçu les distinctions suivantes:

- Distingued Flying cross : Récompensant les aviateurs pour leur héroïsme et les réussites extraordinaires réalisées en vol aérien
- Air Medal: Médaille de l'air pour les pilotes d'avion qui se sont distingués au combat.
- Purple Heart : « cœur violet », décernée au nom du président des États-Unis, aux soldats tués au service de l'armée américaine.

Madame Aarhus et son fils ont dévoilé la stèle en mémoire du First Lieutenant Pike Buford MARTIN Junior. Monsieur le Maire, Madame le Sénateur et les anciens combattants ont procédé au dépôt des gerbes.

Pendant la cérémonie le jeune trompettiste Boris a joué avec talent l'hymne américain "The star- spangled banner" - La bannière étoilée » et la Marseillaise.

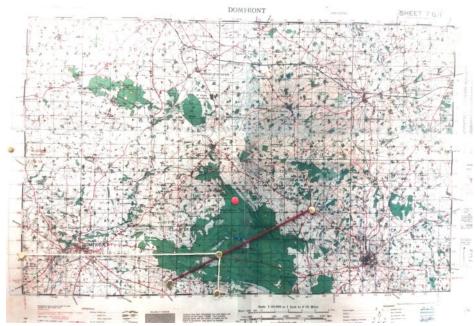
Monsieur le Maire a rappelé le rôle éminent du Champsecrétois André Lefèvre, commandant de la résistance Domfrontaise, dans la libération de Champsecret, le 15 aout 1944, félicité les porte-drapeaux et remercié tous les présents, qui entretiennent le souvenir des héros comme le lieutenant Pike Martin.

Tout le monde s'est retrouvé dans la salle de conseil de la mairie, pour partager le verre de la paix et de l'amitié.

Une cinquantaine de participants ont rejoint le Relais de la Forêt pour apprécier l'excellent repas préparé par Arnaud TARIOLE.

Après avoir repris des forces, un recueillement à eu lieu devant le monument du Capitaine MONTAG sur la route du Mont Jérôme.

















#### Cérémonie du 8 mai 2017



Devant le monument aux morts, Monsieur le Maire s'est adressé aux autorités Militaires et Civiles, aux membres de l'association des anciens combattants, aux porte-drapeaux, aux élus et aux concitoyens,

« Il y a 73 ans, l'Allemagne hitlérienne capitulait, le 8 mai à minuit, l'effroyable guerre qui ravageait depuis six ans l'Europe prenait fin. La liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur. Ainsi s'achevait une tragédie qui, pour la France, avait commencé cinq ans plus tôt par la défaite de son armée, se poursuivant par une occupation dont les conséquences sont désormais bien connues de tous, collaboration, humiliation, déportation et extermination...

Pourtant, dès juin 1940, certains avaient refusé l'inacceptable, auprès du Général de Gaulle à Londres, formant les Forces Françaises Libres ou au sein de la Résistance intérieure. Parallèlement, la formation du maquis constitua un échelon supplémentaire dans la lutte contre l'ennemi, contribuant à la réussite des débarquements et à la libération du territoire national.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour commémorer, comme tous les ans, l'anniversaire de la victoire des Alliés et rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre, l'une des plus meurtrières de l'histoire de l'humanité.

En ce jour symbolique, nous rendons hommage à celles et ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, mais aussi à toutes les victimes de cette tragédie sans équivalent et nous perpétuons leur souvenir.

Le 8 mai 1945 symbolise la fin de la Seconde Guerre mondiale, marquée par une véritable hécatombe démographique, plus de 50 millions d'être humains périrent pendant cette terrible guerre, soit pour en mesurer la portée, c'est comme si 80 % des français d'aujourd'hui avaient disparu. Ce sont ces morts, les victimes militaires des combats, les pertes civiles dans les bombardements et bien sûr, les victimes des génocides.

A ces sinistres chiffres doivent encore s'ajouter 35 millions de blessés et plus de 3 millions de disparus. Ici même, devant ce monument aux morts où nous nous inclinons en hommage aux millions de victimes de cette folie destructrice organisée, programmée et exécutée au nom d'une idéologie barbare.

Aussi, la tête haute, forts de nos convictions républicaines, nous devons rappeler que le 8 mai devient chaque année davantage le moment de symboliser et de porter les valeurs de respect et de dignité tirées des enseignements de notre histoire. Le 8 mai 1944, c'est la fin de la peur, l'avènement de l'espoir, la victoire. »

Je vous invite à la Mairie pour partager le verre de l'amitié et de la paix...

#### Visite de M. Gérard LARCHER Président du Sénat



Gérard LARCHER Président du Sénat, a rencontré les élus de Domfront-Tinchebray INTERCO dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

Après les interventions de Jérôme NURY nouveau député de l'Orne, Christophe de Balorre Président du Conseil Départemental et Nathalie GOULET Sénateur de l'Orne.

Ce fut l'occasion pour Gérard LARCHER de rappeler son attachement à l'Orne et en particulier à notre secteur puisqu'il est natif de Saint Michel des Andaines et qu'il à débuté son métier de vétérinaire à la Ferté Macé.

Il a ensuite évoqué le rôle du Sénat dans la défense des collectivités et particulièrement les entités rurales qui souffrent d'une désertification certaine. Le Sénat est un relais des élus locaux auprès du gouvernement. Il a insisté sur l'hémorragie des normes qui viennent étouffer nos communes rurales. Dans ces temps de chamboulement politique que subit notre pays, la stabilité du Sénat permet de modérer les à-coups de l'inexpérience évidente des nouveaux élus à l'assemblée nationale.

#### Cérémonie du 15 août 2017 - Libération de Champsecret







Après le dépôt de gerbe Monsieur le Maire a rendu hommage aux victimes civiles en rappelant les circonstances de leur disparition

<u>Lucien POULAIN</u>, décédé le 3 juin 1944, il a 20 ans, il travaillait sous les bombardements de la gare de Domfront, blessé gravement aux jambes, il est mort pendant son transfert à l'hôpital de Flers, son inhumation a eu lieu le 6 juin sous des bombardements incessants d'avions.

<u>Jeanine et Simone MAHOT</u>, Jeanine a 13 ans elle est décédée le 4 août 1944, sa sœur Simone 12 ans, blessée au même instant décédera le 29 août 1944 de ses graves blessures.

Sur la route de la Touche, au niveau du Clos Renard, un camion allemand est attaqué par un avion allié, le conducteur quitte son véhicule et se met à l'abri, il sera indemne... A proximité, les fillettes marchent en compagnie d'un soldat allemand, à la vue de l'attaque il les pousse dans le fossé, malheureusement les salves de mitrailleuses touchent Jeanine qui est tuée sur le coup, Simone est grièvement blessée, le soldat allemand n'a rien... Il fait le nécessaire pour qu'elle soit transportée à l'hôpital de la Ferté Macé ou elle décédera le 29 août 1944.

Maurice MAIGNAN, 46 ans décédé le 6 août 1944, trois jeunes de la Noë, Guy Legentil, Emile Renault et Maurice Maignan sont en train de pêcher dans l'étang de l'Ermitage, ils se trouvent pris sous un bombardement allié visant l'Etoile en forêt des Andaines, ils gagnent rapidement le routon de la messe, où ils se mettent à plat ventre, collés l'un contre l'autre pour mieux se protéger, pensant être à l'abri sous les arbres... Quand le calme revient, Maurice reste à terre tué sur le coup par des éclats de bombe, Guy est blessé, Emile est indemne, il avait 14 ans à l'époque.

<u>Denise CHESNAIS</u>, décédée le 12 août 1944, elle a 23 ans, elle était employée de maison à Flers, ses employeurs se réfugiaient dans leur maison de campagne à Landigou, c'est sur le pas de porte de cette résidence qu'elle a été mortellement atteinte, elle est inhumée à Champsecret.

<u>Maria LEBROC</u>, est mortellement touchée devant son étable, au hameau du Cerisier, les impacts des obus allemands sont encore visibles sur la porte. Le 18 août une messe pour l'enterrement de Maria est dite dans la chapelle du Cerisier par un aumônier américain, elle fut enterrée dans son jardin.

56

#### Commémoration du 73<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de CHAMPSECRET

C'est en présence de Madame De Vallambras Conseillère Départementale, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bernard SOUL, les porte-drapeaux des associations d'anciens combattants des communes environnantes, les représentants de la Gendarmerie et des Pompiers, Madame AMIARD Directrice des écoles, les adjoints et conseillers municipaux ainsi de nombreux citoyens.

Après les victimes civiles, Monsieur le Maire a rendu hommage aux troupes alliées qui ont libéré Champsecret de l'armée allemande qui était omniprésente sur notre commune, il y avait en effet un quartier général d'officiers, une boulangerie pour nourrir toute la troupe et même une prison.

La forêt des Andaines était un point stratégique pour camoufler les chars et les camions, ce qui a occasionné de nombreux bombardements des alliés, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui.

On doit à André LEFEVRE responsable de la résistance dans le secteur de DOMFRONT, d'avoir réussit à dissuader les alliés de bombarder le bourg où était installé un dépôt de carburant sur la place du vieux marché.

La résistance intérieure guide les troupes alliées dans leur progression vers Champsecret, un groupe rentre dans le bourg par l'Ecluse, tandis qu'un autre arrive par Carabin Gaté et ma mère qui lavait du linge au lavoir ou habite la famille DUFEU à la Noé, se souvenait bien de l'arrivée des troupes qui remontaient le champ depuis la Forge. Quand elle a entendu le bruit des chenilles et aperçu les soldats, ne sachant pas à qui elle avait à faire... Elle a quitté prestement son « carrosse » pour rejoindre la Haute Rochelle où ma famille habitait...

Les allemands informés de l'avancement des troupes américaines quitteront leur position précipitamment en partant par le chemin de l'Oratoire.

Je veux saluer la présence de Claude FOURÉ, il avait 10 ans, il se rappelle très bien de l'arrivée des troupes libératrices dans notre village.

J'ai également une pensée pour l'ancien résistant Auguste LOUVEL notre doyen de cœur qui vient d'avoir 107 ans.

La défense de la liberté est malheureusement un combat encore d'actualité. En ce moment, des conflits meurtriers sont en cours dans de nombreux de pays, entraînant des milliers de morts, y compris sur notre territoire ou les attentats de fanatiques ont déjà fait plus de 200 morts....

Je remercie les porte-drapeaux, les anciens combattants, les autorités civiles et militaires et vous tous, qui entretenez la mémoire des jeunes héros, dont 14000 sont morts pour sauvegarder notre liberté, comme le pilote Pike MARTIN dont l'avion fut abattu par l'artillerie allemande et qui s'écrasa en forêt des Andaines à proximité de l'Ermitage, 43 ans après, nous venons de lui rendre hommage en dressant une stèle inaugurée il y a 3 semaines.

C'est notre devoir de transmettre le souvenir de ces patriotes aux générations futures.

Merci de votre attention et Je vous invite à partager le verre de la paix et de l'amitié à la mairie et ensuite nous irons fleurir la tombe du Colonel André LEFEVRE.



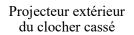
### Terrains en déshérence



Les propriétaires doivent assurer régulièrement l'entretien de leurs terrains et devant l'inertie de certains d'entre eux, nous serons amenés à prendre des mesures coercitives.

#### LES INCIVILITES







Rayure du panneau



Jardinières de fleurs renversées à la poste





Détritus de toutes sortes ramassés près des poubelles et sur les routes de la commune







**RAPPEL**: déchets encombrants, qui n'ont rien à faire dans les containers répartis sur la commune, doivent être transportés à la déchèterie de Domfront en Poiraie ouvert les:

Lundi, Samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h et Mardi, Mercredi, Vendredi de 14 h à 17 h

Des sanctions seront prises en cas de récidive.



Disparition de la pancarte « secrétariat » à la mairie



Pierres du gabion enlevées

#### Troubles à l'ordre public



Que ce soit aux supermarchés de Domfront, au bourg de Champsecret ou sur la route qui monte au Hamel, nous sommes régulièrement confronté à un individu souvent sous l'emprise de l'alcool, qui déambule en criant à tue tête, ses trois chiens en totale liberté, allant jusqu'à bloquer la circulation et risquant à tous moments de provoquer un accident. Malgré plusieurs interventions du Maire et de la Gendarmerie cette situation perdurait... Il y a quelques semaines, ce qui devait arriver est intervenu, un des chiens a mordu une personne, il a fallut attendre cette agression pour que l'individu soit mis en dégrisement et les chiens en fourrière avec une demande à Monsieur le Procureur pour qu'ils soient retirés au propriétaire. Espérons que nous pourrons retrouver le calme et la sérénité.

Monsieur x, propriétaire du moulin des Loges est malheureusement connu pour ses agressions verbales régulières pour dissuader les promeneurs de passer sur le chemin rural des Grandes Loges.

Il y a quelques mois ce dernier à procédé à des travaux illégaux en bordure du chemin rural jouxtant sa propiété ainsi que sur la partie du lit de l'Andainette propriété de la commune, violant ainsi l'arrêté visant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires aux espèces protégées et se montrant menaçant envers Monsieur le Maire dans l'exercice de ses responsabilités de police. Plainte à été déposée auprès de Monsieur le Procureur, en se portant partie civile au même titre qu'un riverain régulièrement agressé par ce Monsieur.

Lors de l'audience devant Madame la Présidente du tribunal de proximité, ce dernier a été condamné à une amende et des dommages et intérêts.

Espérons que ces condamnations mettront un frein à ses comportements agressifs.







#### ACTIVITES ET EVENEMENTS A VENIR

Repas des ainés, le 15 Octobre 2017



Toutes les personnes qui résident dans la commune, ayant 70 ans et plus, sont invitées au repas offert par la municipalité.



Vœux le Vendredi 12 janvier 2018 à 20 h 30 dans la salle des fêtes

# La chorale CANTAMUS

### En Concert



En l'église de Champsecret Le Dimanche 29 octobre 2017 à 15h30 Au profit de la Sauvegarde du

Patrimoine Champsecrétois

#### Histoire de Champsecret - C'était hier...



 $1^{er}$  rang de gauche à droite : Bigeon - Chauvière - Brault - Thévenet - Dufeu - Louvel - Gaumer - Langlois - Haye - Gandon  $2^{\grave{e}me}$  rang de gauche à droite : Poupin - Quentin - Prodhomme - Roussel — Letourneur — Legentil — Fleury - Dumesnil



#### **MAIRIE**

Tél: 02.33.30.40.16 Fax: 02.33.37.17.99 E-mail: mairie.champsecret@wanadoo.fr

Site: www.champsecret.fr

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi et samedi:

10h30 à 12h00

Mardi et jeudi : 16h00 à 17h30

#### Permanences du Maire et des Adjoints sur rendez-vous :

Martine DENIS 1er Adjoint : Mardi de 16h00 à 18 h00 Gérard FOURRE 2ème Adjoint : Jeudi de 17h00 à 19h00

Francine LEVEILLE 3ème Adjoint : Samedi de 10h00 à 12 h00

**AGENCE POSTALE** Tél: 02.33.30.42.00

**Heures d'ouverture :** 

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h00

**MEDIATHEQUE**: Tél: 02.33.30.41.84